



AQUARIUM
DE LYON

CHARTRE Ethique

EDITO

Connaître, c'est protéger.

Depuis plus de deux décennies, nous sommes portés par notre aspiration. Chaque jour, nous tenons cette promesse qui vous est faite dès l'entrée de l'Aquarium de Lyon : celle de s'émerveiller, comprendre et protéger.

L'éthique permet la confiance et la crédibilité : 2 atouts pour mener à bien notre mission de sensibilisation à la cause des milieux aquatiques auprès de nos visiteurs.

L'éthique permet également la performance et la pérennité de nos échanges avec nos fournisseurs, partenaires, parties prenantes, ainsi qu'avec nos collaborateurs.

Cette charte concerne par conséquent tous les collaborateurs de l'Aquarium de Lyon et toutes les personnes morales ou physiques qui interagissent avec celui-ci.

Elle s'articule autour de 3 principes essentiels qui orientent nos comportements au quotidien, dans l'exercice de nos missions et responsabilités.

Le comité RSE de l'Aquarium de Lyon



Photo : Florine Jeannot

Respect des lois et des réglementations

Le respect des lois et des réglementations en vigueur constitue un socle indispensable pour chaque collaborateur de l'Aquarium de Lyon.

Chacun exerce ses missions dans le respect :

- Des dispositions du règlement intérieur de l'établissement (conformément au Code du travail),
- Des règles de prévention des risques professionnels et de protection de la santé et de la sécurité au travail,
- Des normes encadrant les activités spécifiques de l'Aquarium, notamment en matière de bien-être animal, de sécurité des installations, et d'accueil du public,
- Des réglementations environnementales, en particulier celles liées à la conservation de la biodiversité et à la gestion des milieux aquatiques,
- Des règles relatives à la commande publique pour les achats et prestations,
- Des principes de bonne gouvernance et de transparence dans le fonctionnement de la structure.

Le respect de ce cadre légal est une responsabilité partagée et une condition essentielle à la mission de sensibilisation et d'exemplarité portée par l'Aquarium de Lyon.

Respect de la biodiversité

En tant qu'acteur engagé dans la préservation du vivant, l'Aquarium de Lyon place le respect de la biodiversité au cœur de ses missions. Tous les collaborateurs contribuent activement à cet engagement en adoptant des comportements responsables et en veillant à l'impact de leurs actions sur les écosystèmes.

Cela implique notamment de :

- Garantir le bien-être des espèces hébergées dans l'Aquarium, en respectant des protocoles rigoureux de soins, d'alimentation et d'entretien,
- Veiller à l'origine éthique et durable des animaux accueillis, en conformité avec les réglementations nationales et internationales,
- Limiter le prélèvement d'animaux en milieux naturels en favorisant la reproduction d'espèces en interne et les échanges avec les autres aquariums,
- Sensibiliser le public aux enjeux de la biodiversité aquatique et terrestre à travers des actions pédagogiques et des contenus adaptés,
- Réduire l'empreinte environnementale de nos activités (gestion de l'eau, des déchets, consommation énergétique, etc.),
- Soutenir ou initier des programmes de conservation ou de recherche en lien avec des partenaires scientifiques et associatifs,
- S'informer régulièrement sur l'évolution des réglementations et des bonnes pratiques en matière de biodiversité.

Le respect de la biodiversité ne se limite pas à une obligation réglementaire : il incarne la raison d'être même de l'Aquarium de Lyon, et s'inscrit dans une démarche éthique durable, partagée par l'ensemble des équipes.



Respect des personnes et des biens

Les collaborateurs de l'Aquarium de Lyon adoptent un comportement fondé sur le respect d'autrui, l'intégrité, la responsabilité et la vigilance.

Le respect des personnes et des biens implique notamment de :

- Garantir un environnement de travail bienveillant, inclusif et respectueux des libertés individuelles,
- Refuser toute forme de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, ou de violence verbale ou physique,
- Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, la diversité des profils et la liberté d'opinion,
- Encourager l'écoute, le dialogue et la coopération entre tous les membres de l'équipe,
- Veiller à la santé, à la sécurité et au bien-être des collaborateurs et des publics accueillis.
- Préserver les équipements, installations et ressources de l'Aquarium, qu'ils soient matériels ou immatériels,
- Garantir l'usage responsable des outils de travail, sans fraude, détournement ou dégradation,
- Respecter les règles de confidentialité et de protection des données personnelles,
- Appliquer avec rigueur les règles relatives aux cadeaux, invitations et conflits d'intérêts, dans une logique de transparence et d'exemplarité.

Ces principes s'appliquent aussi bien dans les relations entre collègues que dans celles avec les visiteurs, les partenaires, les prestataires et les institutions.